



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

12 10
2022

La filière solaire dans les Hautes-Pyrénées

Le préfet s'est rendu, le 12 octobre, à une rencontre organisée par la DDT, le Conseil départemental et le SDE65 à la CCI des Hautes-Pyrénées. Cette réunion a permis de **rappeler aux élus, l'intérêt du déploiement énergies renouvelables pour leur territoire et l'accompagnement dont ils peuvent bénéficier à cette fin.**

LA FILIÈRE SOLAIRE, PROMETTEUSE DANS LE DÉPARTEMENT

La production d'énergies renouvelables couvre déjà **39 % de la consommation énergétique du territoire**. Cette production vient à 70 % de l'hydroélectricité (déjà utilisé à plus de 90 %), à 24 % du bois-énergie et à **2 % du solaire photovoltaïque**. C'est donc dans le solaire que réside la plus grande capacité d'augmentation de la production d'énergies renouvelables.

Dans les Hautes-Pyrénées, **la puissance installée en solaire photovoltaïque est de 46 MW** (ENEDIS) plus 65 MW en attente de traitement. Ces chiffres sont à mettre en perspective avec une installation attendue d'au moins 35 MW par an jusqu'en 2050.



L'État prend part à **la transition énergétique du territoire** en accompagnant les élus et les professionnels dans la concrétisation de leurs projets et en s'appliquant à lui-même les principes qu'il promet.

L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE L'ÉTAT AUX PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'Etat soutiens les collectivités :

- **au travers d'appels à projets** (comme, par exemple, plus de 5,9M€ d'aide dédiées à la rénovation énergétique des bâtiments publics) ;
- par **le biais de la DETR et de la DSIL**. Le développement des énergies renouvelables fait partie des priorités de la DETR 2022 comme la construction d'installations de production d'énergies renouvelables, ainsi que le remplacement d'équipements utilisant des énergies fossiles par des équipements utilisant des énergies renouvelables.

Des subventions spécifiques sont disponibles pour les particuliers, à l'instar du dispositif MaPrimeRenov' qui permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif (plus de 4150 logements ont déjà bénéficié de ce dispositif).

DES OUTILS COMPLÉMENTAIRES MIS À DISPOSITION POUR MENER À BIEN LES INTALLATIONS

Le cadastre solaire du Conseil départemental

Le cadastre solaire est un nouvel outil numérique lancé par le Département, en lien avec l'Etat, le SDE 65 et les chambres consulaires. Il a vocation à faciliter le déploiement de panneaux solaires dans les Hautes-Pyrénées. Accessible en ligne, le cadastre permet d'évaluer le potentiel de production d'énergie photovoltaïque d'une toiture grâce à des vues aériennes. Il permet également de bénéficier d'informations techniques et économique ainsi que d'un accompagnement personnalisé : surface, puissance installable, production annuelle, retour sur investissement. Le cadastre solaire est disponible à l'adresse : hautespirenees.cadastre-solaire.fr/

Le Guichet Rénov'Occitanie : un partenariat entre l'État, le Conseil départemental, les EPCI et la région

La DDT et le Département des Hautes-Pyrénées se sont rapprochés dès 2019 pour étudier les possibilités de mettre en place une plateforme départementale de la rénovation énergétique (PTRE), devenue Guichet Unique de la Rénovation Energétique (GURE) à la mise en place du programme national SARE. L'étude de préfiguration de 2020 a été cofinancée par l'État et le département, et la mise en place du GURE a été permise par un partenariat région -département - 9 EPCI.

Ouvert le 1er janvier 2021, le GURE a été intégré au service France Renov' depuis le 1er janvier 2022. Il présente des premiers bilans d'activité très prometteurs : 3300 conseils délivrés en 2021 et plus de 2000 conseils en 2022.



Le comité ENR porté par la Direction départemental des territoires

Depuis le début de l'année 2022, la DDT a mis en place un comité EnR (énergies renouvelables) pour faire face au nombre croissant de projets photovoltaïques et veiller à la qualité des dossiers en amont de la phase d'instruction administrative. Ce comité est un lieu d'échange entre toutes les parties prenantes. L'ambition principale est d'améliorer les dossiers en amont de leur dépôt afin que les délais soient réduits au minimum durant l'instruction officielle, et cela pour tous les projets d'énergies renouvelables. 3 comités EnR se sont déjà tenus. Depuis le début de l'année 2022, 15 projets photovoltaïques au sol sont en cours d'émergence et suivis par la DDT. En moyenne, les délais d'instruction pour les projets photovoltaïques sont de 7 mois, entre la date de dépôt du projet et sa mise en œuvre.

L'ETAT DOIT ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE



L'État s'efforce d'être exemplaire dans ses usages énergétiques car ses contacts quasi-quotidiens avec les citoyens, les collectivités et les acteurs économiques lui donnent un grand potentiel d'influence sur les comportements des Français.

Notamment, la pose d'ombrières photovoltaïques prévue pour la cité administrative Reffye, qui a fait l'objet de lourds travaux de rénovation (l'équivalent de la consommation de 22 voitures électriques parcourant chacune 10 000 km/an) ou encore le remplacement de deux chaudières à gaz par des pompes à chaleur, sur les bâtiments de l'État (50 000 m³ de gaz en moins, soit une consommation énergétique divisée par 4).